



## Coup de Griffes

### Qui se soucie de nous ? Pas vous !

Monsieur le Directeur Régional,  
 Perso, ça m'énerve d'apprendre les infos sur la démétropolisation dans les médias.

On sait combien d'agent.es (1500) doivent partir, mais on ne sait pas qui, ni où, ni quand ! De plus, les villes retenues ne me font pas rêver, absence de dynamisme économique et social, désert médicaux, pas de gare ou s'il y en a, peu de train, etc.

Tout ça m'angoisse, me perturbe et je m'interroge, pour mes collègues et pour moi-même.

– Va-t-on devoir acheter une voiture ou peut être pour certain.es, passer le permis ?

– Où va-t-on scolariser nos enfants ? Y a-t-il un collège, un lycée à proximité ? Où devra-t-on les mettre en pension ?

– Nos conjoint-es vont-ils/elles trouver un travail équivalent ou même simplement un travail ? Ou va-t-on devoir partir en abandonnant nos conjoint.es et nos familles ?

– Si nous avons en projet d'acheter ou de déménager, est-ce raisonnable alors que nous ne savons pas si nous allons rester ou partir.

– Va-t-on trouver facilement un logement ?

– Comment fait-on pour garder un minimum de motivation, pour s'investir dans le boulot, quand nous ne savons pas si nous ne devons pas changer de bureau/boulot du jour au lendemain sans reconnaissance du travail accompli ?

– Nous attendons depuis plus de 8 mois ! Combien de temps encore ?

Dites-moi M le directeur vous qui en tant que chef de service, au sens de la jurisprudence, avez la charge de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents, que faites vous pour nous ?

## Démétropolisation : de la communication, rien que de la communication !

Pour répondre soi-disant aux revendications des Gilets Jaunes concernant les services publics, nos chers dirigeants ont donc trouvé une solution miracle : la démétropolisation.

Selon eux, la démétropolisation permettrait de « revitaliser » les territoires ruraux et péri-urbains avec la venue, entre autre, de 1500 agent.es des Finances Publiques d'Île-de-France et de faire vivre ainsi le service public de proximité. Et promis personne ne sera obligé de suivre sa mission qui serait délocalisée. Et si nous ne sommes pas convaincus, notre ministre nous vend du rêve puisque, selon lui, cette réforme nous permettra d'augmenter notre pouvoir d'achat puisque le coût de la vie est moins élevé. De quoi nous plaignons- nous ?

Mais la ficelle est un peu grosse. Car dans le même temps, ils ferment 1246 trésoreries, suppriment 584 structures fiscales, privatisent, chez les buralistes, le recouvrement de l'impôt et des collectivités locales, suppriment des milliers d'emplois et créent des Espaces France Service ouvert 24h par semaine, en lieu et place de nos structures pérennes.

La démétropolisation ne répond en rien à la nécessité de renforcer les services publics de proximité que ce gouvernement comme les précédents détruisent. La venue de quelques dizaines d'agent.es ici ou là n'aura aucun impact sur l'activité économique de la région, et au vu des missions délocalisables (CSP à distance, certaines missions du SIE, certaines missions du SPF) ne renforceront en rien les services publics existants et ne seront utiles ni aux usagers ni aux agent.es des départements accueillants.

Bref, de la communication, rien que de la communication cachant la destruction de notre service public !



## Sommaire

Edito : <i>Démétropolisation : de la communication, rien que de la communication !</i>	p. 1
La démétropolisation de nos missions ; petit focus sur les mutations ! - Les mensonges de la démétropolisation	p. 2
Vous avez dit attractivité ?	
La DGFIP que nous voulons et que nous défendons !	p. 4

# La démétropolisation de nos missions : petit focus sur les mutations !

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, cela fait 8 mois 23 jours 21 h 52 mn et quelques secondes que nous sommes dans l'attente d'informations concrètes concernant «la démétropolisation» mais aussi plus largement du projet de Nouveau Réseau de Proximité (NRP) pour la DRFIP 75. Quelles missions concernées ? Combien d'agent.es concerné.es ? Et où ? Face à cette attente, le climat devient de plus en plus anxiogène dans les services et les collègues, à juste titre, ont de plus en plus le sentiment que l'administration n'a que mépris envers eux et de n'être que des pions.

Le 29 janvier dernier, la Direction Générale a publié les 50 premières communes sélectionnées pour accueillir des missions et des agent.es d'Ile-de-France et des métropoles. Depuis, à juste titre, beaucoup de questions viennent à l'esprit de toutes et tous.

**La première et sans aucun doute la plus légitime : si mon service et mes missions sont délocalisées pourrais-je suivre ma mission et pourrais-je refuser ? Aurais-je le choix ? Comment cela va t'il se passer ?**

Selon notre ministre Darmanin et notre Direction Générale, il n'y aura pas de « mobilité forcée ».

Si vous souhaitez suivre la mission, la DG a, dans la dernière instruction des mutations, dégainé la solution miracle : la priorité supra départementale. Les agent.es voulant suivre les missions délocalisées bénéficieront ainsi d'une priorité absolue pour entrer dans le département et la commune. Ils retrouveront ainsi leurs missions. **Mais attention cependant, les ALD et EDR sont exclus de cette priorité.**

Si vous ne souhaitez pas suivre vos missions, le discours se veut rassurant : ce sera possible. Vous serez en revanche obligé d'avoir une mobilité fonctionnelle et de retrouver une autre affectation sur Paris (en effet, les RAN: les arrondissements ont disparu..)

**La démétropolisation un nouveau moyen pour muter ?**

Un certain nombre de collègues nous ont contacté à la suite de la parution des 50 premières communes sélectionnées pour nous demander comment faire pour aller sur certaines communes considérant ainsi que cela pouvait être un moyen de muter. Sauf que cela ne le sera pas si les missions ne sont pas délocalisées et même si personne ne veut suivre les missions. En effet, notre ministre Darmanin et notre Direction Générale ont trouvé là aussi la solution : l'affectation d'office des nouvelles et nouveaux lauréat.es des concours comme cela a été le cas en 2019 pour 96 contrôleurs stagiaires !

**Pour être le plus concret possible, prenons un exemple :**

Un.e collègue est affecté dans un service dont la mission est délocalisée à Decazeville (1 des 50 communes sélectionnées), il faut pour bénéficier de la priorité supra départementale être intéressé par le département de l'Aveyron et par la commune de Decazeville mais aussi être affecté dans le service délocalisé. La probabilité de cumuler les conditions est relativement peu élevée. Par contre, l'agent.e qui ne voudra pas suivre la mission délocalisée à Decazeville (son choix de vie étant ailleurs) aura comme seule possibilité de retrouver une toute autre affectation sur l'intégralité de Paris (Paris étant une seule et même commune, il n'y a plus de RAN) et dans la grande majorité des cas changer de mission donc de métier...



## Les multiples mensonges de la démétropolisation

Derrière la communication gouvernementale ce qu'on nous promet c'est de ne bientôt plus avoir que «Lisieux» pour pleurer ...

### La démétropolisation : les mensonges aux agent.es

Dans l'intérêt prétendu des agent.es «et de leur famille», le Ministère de l'action et des comptes publics promettait de veiller à l'attractivité des territoires destinés à héberger les services démétropolisés. Dans l'appel à candidature lancé par le Ministère le 17 octobre, l'un des critères de sélection affiché pour retenir une «commune d'accueil» se voulait explicitement articulé autour de cette notion «d'attractivité» : il est d'ailleurs précisé que celle-ci «se mesure notamment par [...] les possibilités pour les conjoint.es de s'insérer dans l'environnement professionnel (privé ou public) local».

Là encore au regard notamment des taux de chômage de certaines des 50 premières municipalités qui viennent d'être retenues pour l'implantation des missions ou tâches arrachées aux Métropoles, on trouve des réalités qui permettent de douter fortement de la prise en considération d'un tel critère : avec des villes comme Denain où le taux de chômage atteint 36 % chez les 15-64 ans et où le taux de pauvreté plafonne à 43 % (selon les données de l'Insee de 2016) ou encore des municipalités comme Lens, Forbach, Noyon, Laon, ou Perpignan qui atteignent respectivement des taux de chômage de 29,7 % ; 27,2 % ; 27,1 % , 26,3 % , 25,4 % on est face à un mensonge flagrant.

### Le mensonge «aux territoires» et aux usageres de leurs services publics

On ne crée pas de la dynamique et de l'emploi dans ces territoires en les saupoudrant des morceaux de services publics amputés aux métropoles auxquels ils étaient attachés mais à l'inverse on les dégrade puisqu'il s'agit dans le même temps de détruire le service public local de proximité.

Comment prétendre en effet revitaliser ces zones quand en amont, ce même gouvernement via son NRP «Nouveau Réseau de Proximité [sic]» ferme des implantations locales (Trésoreries, SIP, SIE etc.) dans les mêmes périmètres que ceux où il prétend ré-implanter des services parisiens ou d'autres métropoles ?

Comment affirmer dans ces conditions que la démétropolisation constitue un projet qui entendrait défendre la «qualité du service public» quand il ne s'agit que d'une délocalisation ?

Avec la même logique économique (et l'impact sur la qualité qu'on connaît) que celle des opérateurs téléphoniques qui ont délocalisé leur plate-forme d'assistance technique à l'étranger pour réduire leurs «coûts fixes», la DGFIP dynamite son réseau de proximité, propose en échange à quelques villes choisies d'accueillir des missions de gestion en provenance de grandes métropoles en prétendant revitaliser ces zones !!! L'alibi de la péréquation et de la dynamisation d'agglomérations en souffrance ne doit tromper personne pas plus dans métropoles que dans les territoires d'accueil des futurs services voués à être délocalisés. Tous les territoires sont perdants : les métropoles qui devraient perdre certaines de leurs implantations et les départements d'accueil dépouillés préalablement de leur service public local en échange de miettes d'un réseau éclaté.

# Vous avez dit attractivité ?

Ville	Département	Population (*)	Taux de chômage des 15-64 ans (*)	Taux de pauvreté (*)
Château-Thierry	Aisne (02)	14 847	23,2	24
Laon	Aisne (02)	25 193	26,3	30
Tournon-sur-Rhône	Ardèche (07)	10 234	17,6	15
Charleville-Mézières	Ardennes (08)	46 682	24	28
Troyes	Aube (10)	60 640	25,1	27
Decazeville	Aveyron (12)	5 355	22	22
Lisieux	Calvados (14)	20 301	23,8	23
Angoulême	Charente (16)	41 935	24,4	23
Vierzon	Cher (18)	26 365	24,1	24
Guingamp	Côtes d'Armor (22)	6 899	24,7	27
Guéret	Creuse (23)	13 275	16,8	19
Bergerac	Dordogne (24)	27 269	20,7	21
Besançon	Doubs (25)	116 466	17,3	21
Valence	Drôme (26)	62 477	18,7	22
Pont-Audemer	Eure (27)	10 436	22	23
Châteaudun	Eure et Loire (28)	13 077	19	23
Morlaix	Finistère (29)	14 721	20,6	19
Redon	Ille et Vilaine (35)	8 889	17,6	17
Châteauroux	Indre (36)	44 088	18,7	20
Lons-le-Saunier	Jura (39)	17 364	15,7	20
Dax	Landes (40)	20 891	23,8	19
Roanne	Loire (42)	34 685	21,8	23
Le Puy en Velay	Haute Loire (43)	19 115	18,8	20
Châteaubriant	Loire Atlantique (44)	11 854	18	18
Cahors	Lot (46)	19 405	18,6	17
Agen	Lot et Garonne (47)	33 569	18,7	25
Mende	Lozère (48)	11 860	11,2	11
Châlons-en-Champagne	Marne (51)	44 980	17,4	21
Chaumont	Haute Marne (52)	22 367	14,1	17
Laval	Mayenne (53)	49 492	14,9	18
Verdun	Meuse (55)	17 913	21,4	22
Forbach	Moselle (57)	21 627	27,2	30
Nevers	Nièvre (58)	33 235	21,4	23
Denain	Nord (59)	19 714	36	43
Noyon	Oise (60)	13 666	27,1	30
Alençon	Orne (61)	26 129	21,3	26
Béthune	Pas-de-Calais (62)	25 186	23,2	27
Lens	Pas-de-Calais (62)	30 689	29,7	32
Pau	Pyrénées Atlantiques (64)	77 251	19,2	19
Tarbes	Hautes Pyrénées (65)	40 318	21,9	25
Perpignan	Pyrénées Orientales (66)	121 875	25,4	32
Vesoul	Haute Saône (70)	14 998	21,3	23
Mâcon	Saône et Loire (71)	33 427	19,3	22
Dieppe	Seine Maritime (76)	29 606	23,4	25
Carpentras	Vaucluse (84)	28 554	21,8	29
Fontenay-le-Comte	Vendée (85)	13 424	17,6	17
Limoges	Haute Vienne (87)	132 660	18,7	22
Saint-Dié-des-Vosges	Vosges (88)	19 748	25,6	25
Joigny	Yonne (89)	9 850	22,2	29
Belfort	Territoire de Belfort (90)	48 973	22,7	25
<b>MOYENNE</b>		<b>32 271</b>	<b>21,32</b>	<b>23,26</b>
<b>PARIS</b>	<b>PARIS (75)</b>	<b>2 190 327</b>	<b>12,1</b>	<b>15,8</b>

(\*) Source INSEE 2016

# La DGFIP que nous voulons et que nous défendons !

Solidaires Finances Publiques combat depuis des années toutes les «contre-réformes» qui détruisent notre service public de proximité. Mais nous mettons également en avant des revendications «en positif» pour défendre et développer la DGFIP que nous voulons !

## Défendre le service public

Il nous faut réhabiliter les principes fondamentaux du service public et de ses agent.es ; Servir l'intérêt général en toute neutralité et indépendance, être accessible, assurer un service continu sans discrimination, tels sont les grands principes du service public à défendre... Ces principes peuvent permettre de faire face aux enjeux (sociaux, environnementaux, économiques) et de dépasser la logique marchande et financière qui ne cesse de s'étendre. Ceci suppose notamment :

- des missions qui restent du ressort de l'État, assurées par des administrations techniques,
- des moyens adaptés aux enjeux, alors que la charge et la complexité du travail ont augmenté,
- des agent.es statutaires formés.es, bénéficiant de droits (affectation, etc) et exerçant leur mission dans un dispositif «encadré» qui soit une garantie pour eux/elles et les usager.es,
- une présence territoriale harmonieuse et pérenne.

## Pour une DGFIP solidement implantée sur l'ensemble du territoire

A l'opposé de ce qui se passe, nous estimons nécessaire, au vu des besoins, de reconquérir les territoires, ce qui suppose de garder et de consolider le réseau territorial de la DGFIP et de développer le service public là où il est absent. Le numérique peut aider, s'il est intelligemment utilisé, à maintenir localement des services et des agent.es. Sans décliner ici l'ensemble des services et des missions, voici nos principes revendicatifs fondamentaux.

### Pour un véritable service public de proximité

Non seulement il ne faut aucune suppression de service, mais nous devons aller plus loin. Les services sont sous-dimensionnés : pour les pérenniser dans de bonnes conditions, les trésoreries par exemple doivent être renforcées pour assurer en plus de leurs missions de gestion publique un véritable accueil de proximité (un accueil fiscal pour les particuliers et les entreprises notamment). Si, sur une même résidence, cohabitent une trésorerie et un SIP, un SIE ou un SIP/SIE, l'accueil fiscal continu d'être assuré par ces derniers. Les autres services territoriaux doivent être maintenus. Toujours à titre d'exemple, les services de contrôle locaux doivent être maintenus pour demeurer présents sur l'ensemble du tissu fiscal, tant sur la programmation, la recherche que le contrôle sur pièces et sur place.

### Un exercice plein et entier des missions

Un service public technicien suppose d'exercer des compétences suffisamment larges. Un véritable accueil fiscal et de recouvrement de proximité répond selon nous à ce principe.

### Un encadrement de proximité auprès des agent.es.

Une formation à la hauteur des enjeux (formation initiale, continue) et une mutualisation qui renforce la technicité des agents au service de la qualité du service public.

Pour en finir avec leur déréglementation, les règles de gestion doivent être claires, collectives et équitables avec des instances où siègent les représentant.es élu.es des personnels pour contrôler leur application et faire valoir les droits individuels et collectifs des agent.es.

La reconnaissance des agent.es doit devenir une priorité, après des années de baisse insupportable de leur revenu (avec le gel de la valeur du point d'indice et du régime indemnitaire). Une revalorisation, indiciaire et indemnitaire, est désormais une urgence légitime. Notre organisation est opposée à toute individualisation de la rémunération. Enfin, il est urgent de reconnaître les qualifications des agent.es et de mettre en œuvre un plan de transformation d'emplois permettant d'accélérer les promotions internes.

## Bulletin d'adhésion 2020

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :  
Anne BOUTET - SIP Javel, 13/15 rue du Gal Beuret - 75015 Paris

### IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) ..... N° ANAIS (10 chiffres) .....  
N° SIRHIUS (7 chiffres) .....

NOM d'usage ..... Prénom .....

NOM de naissance ..... Date de naissance ...../...../.....

Cadre : ..... Grade : ..... Echelon : ..... Indice : .....

Montant de la cotisation →

Temps partiel ..... %

### Informations professionnelles

Service : .....

Site : .....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont obligatoires

### Informations personnelles

Adresse perso : .....

.....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont facultatives,  
tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](https://solidairesfinancespubliques.org)

Je souhaite recevoir des informations par mail ..... OUI  NON  Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques ..... OUI  NON

**POUR S'INFORMER...**

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>

 **solfip75**

 **@Solfip75**